

Date de la convocation : 14 décembre 2017
 Nombre de membres 45
 Présents : 32 – Pouvoirs 7
 Votants : 39

Vote : 39
 Pour : 39
 Contre : 0
 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 31/12/2017
 et publication du 31/12/2017.

L'an deux mille dix-sept, le 21 décembre à 18h00 heures, le comité syndical du Pays Vallée du Loir – Pôle d'Équilibre Territorial et Rural - légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vaas en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE, Président.

Présents (32) :

Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, Georges BITOT, Gérard BLANCHET, Jean-Claude BOIZIAU, François BOUSSARD, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Jean-François COINTRE, Gérard CROISEAU, Jean-Yves DENIS, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Xavier GAYAT, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, Claude JAUNAY, Jacques LAUZE, Didier LEGRAND, Philippe LEGUET, Dominique LENOIR, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Yveline LIMODIN, Annick PETIT, Ghislaine SOYER, Denis TURIN, Régis VALLIENNE, Jacky VIRLOUVET, Jean-Louis YVERNAULT.

Pouvoirs (7) :

Guy-Michel CHAUVEAU à Laurent HUBERT, Dominique DUCHENE à Galiène COHU de LASSENCE, Sylvain FOURNIER à Jean-François COINTRE, Jean-Pierre GUICHON à Nicolas CHAUVIN, Daniel LEGEAY à Régis VALLIENNE, Marc LESSCHAEVE à François BOUSSARD, Carine MENAGE à Georges BITOT.

D03-21-21-2017 : LEADER poste CEP

Monsieur le Président présente au comité syndical le plan de financement de l'action « Conseil en Energie partagé » afin de solliciter une subvention au titre du programme LEADER. Il précise que le financement du poste de Conseillère en Energie Partagée (CDD de 3 ans) est éligible au programme Leader 2014-2020 sans autofinancement obligatoire.

Budget prévisionnel :

Nature des dépenses	Montant	Nature des ressources	Montant HT
Rémunération et frais de fonctionnement pour 3 ans	108 768,15 €	ADEME	72 000,00 €
		LEADER	29 337,77 €
		Autofinancement	7 430,38 €
TOTAL des dépenses	108 768,15€	TOTAL des ressources	108 768.15€

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le plan de financement de l'action « Conseil en Energie Partagé », autorise le Président à solliciter les subventions, à signer toute pièce à intervenir et décide de supporter l'autofinancement qui serait généré par une baisse de cofinancement externes inférieurs au prévisionnel.

Fait à Vaas
 Les jour, mois et an susdits
 Suivent les signatures

Le Président
 Régis VALLIENNE

Régis Vallienne

SYNDICAT MIXTE
 Pays Vallée du Loir

C.S du 21/12/2017